

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 1ER FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

N° 01.2019.01 – OBJET : Finances locales – Subventions – Demandes de subvention – Pour travaux, fournitures ou services inférieurs à 210 000 € H.T. – Demande de D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réfection des calvaires.

Suite au nettoyage des calvaires en été 2018, il s'avère que certains nécessitent des réparations plus ou moins importantes.

De plus, suite à la rencontre avec Madame la Sous-Préfète de SAINT-DIE-DES-VOSGES le 23 novembre 2018, il a été confirmé que ce genre de projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 40 % maximum du montant €HT (dossier à déposer pour le 15 février 2019).

Madame la 1^{ère} Adjointe a rencontré les entreprises CAVALLI et RIGHINI à ce sujet. Elle détaille l'offre proposée par RIGHINI Cie présentant un total de 9 950.00 €HT et 11 940.00 €TTC pour dix calvaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet et afin d'assurer au mieux le financement de cette opération, sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet des Vosges dans le cadre de la D.E.T.R.

Madame le Maire précise que l'Association « Racines de Bruyères et ses environs » pourrait sur demande faire une présentation de tout ce petit patrimoine.

Devis de réfection du toit de l'église et Fondation du Patrimoine.

Suite à la visite de M. GOMEZ, technicien des bâtiments de France, Madame la 1^{ère} Adjointe a contacté les six entreprises conseillées. Une seule a répondu favorablement et a envoyé un devis : SARL DENIS LEBRUN pour 50 420.28 €TTC.

La deuxième proposition émane de l'entreprise CORNU FRERES qui est intervenue en novembre 2018 pour la remise en place d'ardoises sur le clocher : 90 817.26 €TTC.

Un contact sera pris avec l'entreprise THOMAS de GRANGES-AUMONTZEY à ce sujet.

L'avis de M. GOMEZ a été demandé sur ces deux devis et il choisirait l'entreprise CORNU FRERES car il est plus complet et prend en compte des travaux de charpente.

Suite à la question de M. Jean-Marc VERDIER, la restauration de l'orgue ne peut être envisagée que lorsque les problèmes d'humidité de l'église seront résolus.

Madame le Maire reprendra contact avec M. FREMONT, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, pour confirmer un partenariat afin de lancer une souscription pour réaliser les travaux de restauration de l'église.

N° 01.2019.02 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Voirie – Cession sur chemin rural de La Haute Roche / procédure.

Madame le Maire rappelle le déroulé de ce dossier se concluant par un accord de principe donné par le Conseil Municipal de CHAMPDRAY le 12 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la cession du Chemin Rural n° 142 dit « Du Haut du Bois » sur une longueur de 600 m (à vérifier), propriété de CHAMPDRAY, à la commune de REHAUPAL, charge le Maire de signer l'acte administratif qui sera rédigé par le demandeur, précise que cet accord est assorti d'une clause importante : aucune restriction de circulation ne sera mise en place sur ce chemin, notamment pour la sortie de coupes de bois.

N° 01.2019.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – S.D.A.N.C. : demandes d'adhésions.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 1ER FEVRIER 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions de la commune de LES ROUGES EAUX et de la Communauté d'Agglomération d'EPINAL au S.D.A.N.C.

N° 01.2019.04 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – S.M.I.C. : demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions de la commune de GERBAMONT, du Syndicat Scolaire de la Vallée du Haut Barba, du Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières, du SIVS TERRE DE LEGENDE et du Syndicat Scolaire « nos petits villages » au sein du S.M.I.C.

Point sur les dossiers bâtiment, voirie, acquisition foncière, transport scolaire, réseau d'eau...

Le curage des fossés aura lieu au printemps. Le remplacement du bois d'eau de La Pequaine est prévu à la même période.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint propose pour 2019 le suivi de canalisation du fossé le long de la route de JUSSARUPT jusqu'au 8, route de Jussarupt à l'identique ce qui a été réalisé à hauteur du n° 4, le Village.

Suite au drainage de la parcelle n° A 2766, un important volume d'eau coule au niveau du mur du cimetière qui doit être dirigé directement dans la plaque située au sol.

Un mauvais écoulement est signalé par Mme Joëlle MICHEL à hauteur du n° 9 de la route de Laveline du Houx (plaque d'écoulement modifiée par un particulier)

Madame le Maire fait part qu'elle a donné un avis favorable pour le deuxième branchement d'eau de la maison en location de M. Fabrice POTHIN au n° 3, route de Jussarupt aux conditions habituelles.

N° 01.2019.05 – OBJET : Domaine de compétences par thèmes – Voirie – Facturation à un particulier.

Après une visite sur place et en accord avec le propriétaire concerné, les arbres secs gênant le raccordement EDF à la station de pompage ont été abattus. Une petite partie était la propriété de la commune et le volume le plus important au propriétaire privé. Au vu de la facture payée directement par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à la charge de M. Alain ANDRE la somme correspondant au travail réalisé par le bûcheron pour sa propriété, soit 300 €TTC.

Suite au récent nettoyage du château d'eau, la société AQUA MAINTENANCE indique la difficulté rencontrée pour accéder directement à la cuve du réservoir. Il serait très souhaitable d'installer une échelle en inox.

La commune étant à présent propriétaire, une visite sur place aura lieu avec tout le Conseil Municipal pour envisager l'avenir du bâtiment où sont entreposés les paves neige.

Le mini bus a été livré au garage Granges Vologne Automobile. La personnalisation reste à envisager.

L'installation mise en place par le Conseil Départemental concernant le haut débit est active depuis le 26 décembre 2018. L'inauguration officielle est prévue le 04 février 2019 suivie d'une réunion publique. Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre du 31 janvier 2019 avec M. FLUSIN pour le projet LOSANGE de la Région Grand Est, qui à l'horizon 2023, apportera à la fibre optique à chaque foyer.

COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 1ER FEVRIER 2019

Madame le Maire confirme le départ en retraite en juin 2019 de M. Etienne POIROT qu'il conviendra de remplacer. Elle prendra contact avec Pôle Emploi à ce sujet.

Informations diverses.

- * La population légale au 1^{er} janvier 2019 : 179 habitants, source INSEE.
- * Madame le Maire informe le Conseil Municipal des taux de subvention du Conseil Départemental pour 2019 : projets non prioritaires taux minimum : 11 %, dossiers déposés au titre de l'environnement : 21 %, dossiers déposés au titre de la voirie : 13 % et projets prioritaires : + 10 %.
- * L'Enduro des Monts de Vologne organisé par le Moto Club de GRANGES-SUR-VOLOGNE aura lieu le dimanche 31 mars 2019.
- * Fin octobre 2018, la commune a été saisie d'une demande des organisateurs du Rallye Vosges Grand Est pour envisager le passage sur le territoire communal de 16 juin 2019.
- * Le rapport d'activités 2017 ainsi que le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes des Hautes Vosges sont consultables en Mairie.
- * Madame le Maire évoque le projet de scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges suite aux informations parues dans la presse et mentionnant la commune de CHAMPDRAY dans le périmètre de la future communauté de communes et confirme que le Conseil Municipal de CHAMPDRAY n'a pas délibéré sur ce point.
- * Madame le Maire informe du lancement du Grand Débat National qui a lieu jusque mi mars 2019.
- * Madame le Maire fait part des demandes d'urbanisme survenues depuis le dernier Conseil :
 - 05 novembre 2018 : déclaration préalable de M. Pascal MARCHANDISE pour un changement de destination de surface, garage en chambre au 11B, le Village : pas d'opposition le 11 décembre 2018.
 - 12 novembre 2018 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour la parcelle A 1087 « Le grand Pleno » : zone non constructible de la carte communale.
 - 12 novembre 2018 : demande de certificat informatif de Maître Kevin BELLINI pour les parcelles A 2875 et 675 au 4, rue du Village : zone constructible de la carte communale.
 - 20 décembre 2018 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour la parcelle A 1917 « Aux Frenes » : zone non constructible de la carte communale.
 - 20 décembre 2018 : demande de certificat informatif de Maître Alexis VARVENNE pour la parcelle A 1315 « Aux Berleux » : zone non constructible de la carte communale.
 - 14 janvier 2019 : demande de certificat informatif de Maître Anna Sofia TIAGO OHNIMUS pour les parcelles A 2342, 2340, 2282 et 2281 au 24, route de Laveline du Houx : zone constructible de la carte communale.
- * Mme Pierrette LAUMOND demande où en est le dossier d'échange avec NIDS DES VOSGES. Madame la Maire souhaite rencontrer en sa présence M. Sébastien FLEUROT pour évoquer les solutions proposées avant présentation en Conseil Municipal.
- * Madame Pierrette LAUMOND informe le Conseil Municipal d'une coupe de 800 m³ de bois vient d'être marquée en parcelles 12 et 13.

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL.